

Les convenances (adeb)

L'adeb de la voie (Tariqa) est de suivre le chemin de la loi (Chari'a) en préservant ses œuvres, sans emprunter ses facilités autorisées (Rakhs), tout en s'attachant à l'adeb et en étant assidu au service du Maître des maîtres.

Tout cela consiste en l'adeb. Chaque moment (Waqt) a son adeb. Chaque état (Hal) a son adeb et chaque rang (Maqam) a son adeb. Quiconque s'y conformera récoltera toute demande et arrivera à tout but désiré. Quiconque s'en détournera aura emprunté le chemin de la ruine et nous cherchons protection auprès d'Allah contre le mal de nos Nafs et contre les fautes que l'on a commises.

L'adeb pour les juristes (Fouqaha) exprime l'accomplissement de tout ce qui vient après les obligations et la sunna comme œuvre méritoire inhérente à la nature humaine, tels que : le sommeil et l'éveil, manger et boire, l'évocation et l'invocation, etc.

Chez les soufis cela exprime le fait d'emprunter toute voie du bien et d'accomplir tout acte de bienfaisance et ceci contient le rassemblement des qualités sublimes et des bons caractères qui s'accordent aux devoirs d'adoration et seigneuriaux.

Quiconque les rassemble aura l'adeb et sera éduqué envers Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) et son prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et la définition des soufis contient celle des juristes.

Selon Hasan Basri (qu'Allah l'agrée) il a dit :

" L'adeb c'est :

- L'instruction dans la religion
- L'ascèse en ce monde
- Et reconnaître les bienfaits d'Allah à notre égard".

Selon certains, les gens dans l'adeb sont en trois catégories :

- Pour les gens de ce bas monde, l'adeb consiste surtout à exceller dans l'élocution et l'éloquence à acquérir les connaissances, les confidences des rois et les poèmes des Arabes.
- Pour les gens de la religion (Din) cela revient à dompter les âmes, éduquer les membres, préserver les limites sacrées et délaissier les passions.
- Et quant aux gens de l'élite cela consiste surtout à la purification des cœurs, au respect des secrets, à la fidélité envers le pacte, à sauvegarder son temps et diminuer l'appréciation portée à leurs propres pensées.

Il est dit que l'adeb est de trois sortes :

- L'adeb de la loi (Chari'a)
- L'adeb du dévouement (Khadma)
- L'adeb de la vérité (Haqiqa)

Quant à l'adeb de la loi, c'est de ne pas outrepasser ses limites, quant à l'adeb du dévouement c'est de ne pas être conscient de ce dévouement et d'augmenter celui-ci et quant à l'adeb de la vérité c'est de savoir ce qui est à toi et ce qui est aux autres.

Parmi les adeb qu'un Connaisseur ('Arif) enseigna à Omar ibn Abdelaziz (qu'Allah l'agrée) il y a ceci :

« Crains ce qu'Allah te demande de craindre, prends garde ce à quoi Allah t'a demandé de prendre garde, ne prends dans tes mains que ce qui te revient, car au moment de la mort il te parviendra la certitude, Salèm ».

Il lui écrivit aussi :

« Sache que la plus grande frayeur et que les plus terribles affaires sont devant toi, tu les verras soit pour ton salut, soit pour ta ruine. Et sache que quiconque se demande des comptes à lui-même gagnera, et celui qui est insouciant en cela perdra. Quiconque prête attention aux conséquences de ses actes sera sauvé et quiconque suit ses passions sera égaré. Quiconque fera preuve de clémence (Hilmou) aura ramassé le butin. Celui qui a peur se met en sûreté, celui qui se met en sûreté prête attention, celui qui prête attention observe, celui qui observe comprend, celui qui comprend a le savoir. Donc, si tu trébuches, reviens. Si tu regrettes, rattrape-toi. Si tu ignores demande, si tu te mets en colère retiens-toi. Accroche-toi à cet adeb si tu veux faire parti des aimés ».

La source de tous les adeb est contenue dans cette parole d'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) : « **Ce que le Messager vous donne prenez-le et ce qu'il vous interdit délaissez-le** ». Et encore celle-ci : « **Et vous avez en l'envoyé d'Allah un exemple parfait** ».

Celui qui se conforme à ces deux versets aura remporté le succès de l'adeb et celui qui ne s'y conforme pas se sera isolé du domaine de l'adeb. Ces deux versets sont le chemin droit pour toute personne sincère et éveillée.

Selon Muhammad ibn Aslam (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

« La base de l'islam est dans ses obligations et ses obligations sont contenues dans ces deux phrases :

- Ce qu'Allah et son Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ont dit de faire, son accomplissement est une obligation et ce qu'Allah et son Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ont interdit de faire, son délaissement est une obligation.
- Ce qui est permis, fais-le et ne fait pas ce qui n'est pas permis »

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Allah m'a éduqué et c'est la plus parfaite des éducations** ».

Donc, l'adeb est l'éducation intérieure et extérieure. Si le serviteur est éduqué extérieurement et intérieurement il devient un Soufi éduqué. On ne peut l'appeler éducation que si elle rassemble certaines choses, l'adeb ne peut être complet sur un serviteur qu'en complétant les nobles caractères.

Dans une autre version, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit :

« Allah m'a éduqué et c'est la plus parfaite des éducations, puis il m'a ordonné de m'attacher aux nobles caractères et a récité : "Pardonne, ordonne le convenable et éloigne-toi des insensés" ».

Selon Youssuf ibn Housseïn il a dit :

« Avec l'adeb la science est comprise et avec la science les œuvres deviennent valides, avec les œuvres on obtient la sagesse, avec la sagesse on pratique l'ascèse (Zuhd), avec l'ascèse on délaisse ce bas monde, avec le délaissement du bas monde on désire l'au-delà, et par le désir de l'au-delà on acquiert les degrés auprès d'Allah ».

Selon Ibn Moubarak (qu'Allah l'agrée) il a dit :

« L'adeb dans le dévouement (Khadma) est meilleur que le dévouement, en effet Allah a dit : **"Afin d'éprouver qui de vous est le meilleur (ihsan) en œuvre" ».**

Il a dit aussi : « Celui qui est négligeant dans l'adeb il sera puni par la privation des Sunna (traditions prophétiques), celui qui néglige les Sunna sera puni par la privation des obligations, celui qui néglige les obligations sera puni par la privation de la Connaissance (Ma'rifa) ».

Il a dit aussi : « Nous avons plus besoin du peu d'adeb que de beaucoup de science ».

Il a dit encore : « L'adeb pour le Connaisseur ('Arif) équivaut au repentir pour celui qui retourne à la religion ».

Il a dit enfin : « Les gens ont beaucoup parlé et expliqué sur l'adeb quant à nous, nous disons que l'adeb c'est la connaissance de soi (Nafs) ».

Cela signifie que le nafs est la source de l'ignorance et que délaisser l'adeb a pour conséquence l'enracinement dans l'ignorance. S'il connaît son nafs il rencontrera la lumière de la Ma'rifa (Connaissance) comme il est montré dans cette parole : « Celui qui connaît son nafs connaît son Seigneur »

Ibn 'Ata Allah (qu'Allah l'agrée) a dit à ce sujet : « Le nafs est enclin au mauvais adeb et le serviteur se doit de s'accrocher à l'adeb. Le nafs court, par sa nature, à tout contredire et le serviteur se doit de la ramener par ses efforts aux bonnes exigences (Moutalabat). Celui qui a délaissé l'effort sur son nafs, il a lâché les rênes de son nafs et il a négligé son attention, tant qu'il l'aide il est considéré son associé ».

Djunaïd (qu'Allah l'agrée) a dit : « Celui qui aide son nafs dans ses demandes a participé à sa propre destruction, car l'adoration va de pair avec l'adeb et la corruption est contraire à l'adeb »

Il a été dit aussi : « L'adeb est l'éducation du serviteur dans son extérieur et son intérieur. Quant à son extérieur, c'est par l'intermédiaire de la Chari'a (la Loi) en suivant la Sunna par la parole et par l'acte.

Quant à l'intérieur, c'est par la Réalité (Haqiqa) ce qui veut dire qu'il soit satisfait de tout ce qu'Allah lui a destiné, il le reçoit en l'acceptant et considère le tout, avec empressement, comme un bienfait d'Allah à son égard ».

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit :

« Il est meilleur pour une personne de donner l'éducation à son enfant plutôt que de faire l'aumône équivalent à un Sa' (unité de mesure) ».

Il a dit (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) :

« L'homme ne peut donner à son enfant meilleur cadeau qu'un bon adeb ».

Il a dit (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) :

« Le droit de l'enfant sur son père est qu'il lui donne un beau nom, qu'il choisisse le meilleur "ventre pour le porter", qu'il lui enseigne le meilleur adeb ».

C'est-à-dire qu'il lui enseigne l'adeb de la loi qui est nécessaire et qu'il l'incite à la noblesse des caractères, et qu'il choisisse le meilleur « ventre pour le porter », signifie que sa mère doit être imprégnée de religion, d'une origine pure, il doit choisir tout ce qui facilite à son enfant l'apprentissage du Coran et de la science.

Recherche et Traduction par la Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

